



DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

AIN

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Séance du 08 novembre 2022

Conseillers

En exercice : 15

Ayant pris part à la

Délibération : 15

Convocation : 25/10/2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CALDAIROU Henri, Maire.

Présents : Bornard J. - Caldairou H. - Chivot D. - Forrat C. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Picot S. - Prigent C. - Rebucini C. - Tournillac C.

Absents représentés : Chapuis R. représenté par Forrat C.
Roux C. représenté par Caldairou H.
Ticky Monekosso H. représentée par Jeambenoit E.

Secrétaire de Séance : Forrat C.

Délibération : 2022-042

Objet : Bibliothèque municipale – Convention pour les accueils de classe en bibliothèque - Année scolaire 2022/2023 – Annule et remplace la délibération n°2022-033.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Jeambenoit, première Adjointe, pour évoquer ce point soumis à l'ordre du jour.

Au vu de la réunion qui s'est déroulée en date du 9 septembre 2022 avec l'ensemble des parties, il convient de délibérer sur une nouvelle convention qui cette fois-ci s'étendrait sur l'année scolaire complète afin que les accueils de classe puissent s'effectuer rapidement.

Madame Jeambenoit rappelle aux Elus qu'une convention pour les accueils de classe en bibliothèque avait fait l'objet d'une délibération n°2022-024 en date du 13 septembre 2022. Cette convention portait sur une période limitée (de juin à novembre 2022) afin que les Elus en charge de la culture, les bénévoles de la bibliothèque ainsi que la nouvelle équipe enseignante puissent se mettre d'accord sur les modalités d'accueil.

Madame Jeambenoit informe les Elus que des modifications mineures ont été apportées à la convention initiale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve les termes de la convention proposée,
- Autorise Monsieur le Maire ou Madame Jeambenoit à signer ladite convention avec l'équipe enseignante.

ADOPTÉ :

à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Henri CALDAIROU

P. Ory

Le secrétaire de séance,
Céline FORRAT

Forrat



Délibération publiée sur le site internet de la commune le 15 novembre 2022.

Convention pour les accueils de classes en bibliothèque :

Commune de Chanay – Etablissement scolaire

Année scolaire : 2022/2023

Préambule : La bibliothèque municipale de Chanay, service public, est ouverte à tous. C'est un lieu de sociabilité et de diffusion culturelle par la variété de ses collections de livres, la mise à disposition d'outils numériques ainsi que ses propositions d'animations. La bibliothèque municipale se veut un outil facilitant l'acquisition de connaissance pour tous, tout au long de la vie.

Elle se donne également pour mission d'accueillir les classes dans le cadre d'un partenariat actif. Il a pour objectifs :

- ✓ **D'offrir aux enfants la possibilité de se familiariser avec la bibliothèque et d'en connaître le fonctionnement ;**
- ✓ **D'apprendre à en exploiter les ressources ;**
- ✓ **D'inciter à la lecture ;**
- ✓ **Susciter l'intérêt de l'enfant pour l'amener vers une fréquentation personnelle hors temps scolaire ;**
- ✓ **Découvrir et exploiter le livre sous toutes ses formes.**

L'apprentissage du fonctionnement de la bibliothèque et de l'exploitation de ses ressources se fait sur l'ensemble de la scolarité de l'enfant (Cycle 1, 2, et 3).

En conséquence, entre :

La commune de Chanay, représentée par **Henri Caldairou**, Maire
Dûment habilité par la délibération du Conseil municipal du 23 mai 2020.

et

L'école Pierre Borgis à Chanay, représenté(e) par,
Direct(eur, rice)

Il est convenu ce qui suit :

1 – Objet de la convention :

La présente convention formalise les relations concernant les accueils de classes entre la bibliothèque municipale et l'école Pierre Borgis de Chanay. Elle porte sur l'organisation des accueils (périodicité, modalités, contenu des visites) et l'engagement des partenaires pour l'année scolaire 2022/2023.

2 – L'accueil en bibliothèque :

Tous les accueils de groupes doivent se faire dans le respect du règlement intérieur de la bibliothèque municipale adopté en séance de conseil du 22 février 2022 et du protocole sanitaire en vigueur au moment de l'accueil.

La bibliothèque accueille toutes les classes de la Petite Section de Maternelle au CM2 soit 3 classes par an dans le temps scolaire.

Pendant cet accueil, les élèves restent sous la responsabilité de l'enseignant. Selon nécessité, des parents accompagnateurs peuvent également être sollicités.

Plusieurs formules d'accueil sont possibles selon les objectifs de l'enseignant et de la bibliothèque.

Ces différentes formules sont cumulables durant chaque période.

- ✓ **Les Rendez-vous classiques :** L'accueil se compose d'une lecture collective ou animation courte type tapis de lecture, aide à la recherche documentaire, ou jeu de piste découverte de la



bibliothèque, proposés par la bibliothèque et d'un prêt de documents (pour la classe). Accueil de 45 minutes à 1h selon l'histoire choisie. Si un calendrier est prévu en concertation en début d'année scolaire, ces accueils peuvent être en lien avec des thèmes abordés en classe.

Périodicité : un accueil par mois de septembre à juin.

- ✓ **Les Rendez-vous express** : l'accueil se base sur un simple échange de documents de classe, pour une durée d'une trentaine de minutes.

Périodicité : un par période scolaire, soit 5 rendez-vous express au maximum par classe durant l'année scolaire.

- ✓ **Les rendez-vous thématiques et voyages lectures** : Les rendez-vous thématiques à destination des classes orientent les accueils.

Périodicité : ils se constituent de plusieurs séances (entre 3 et 5 séances pouvant varier entre 45 minutes et 1h15) selon les thématiques retenues par les enseignants. La durée de l'accueil ainsi que la fréquence se font en fonction du parcours choisi.

Le voyage lecture est une série d'accueils réalisé qui permet de s'inscrire dans un Projet d'Education Artistique et Culturel. Il fait l'objet d'un partenariat actif entre l'école et la bibliothèque. Il donnera lieu à la rédaction de fiches projets co-construites entre l'enseignant et la bibliothèque rappelant les objectifs partagés du projet, un calendrier et les modalités d'organisation.

En cas d'annulation d'une séance, il est demandé à l'enseignant d'en informer l'équipe de la bibliothèque qui prévoira de nouvelles modalités d'accueil.

Les enseignants qui le souhaitent peuvent venir en dehors des horaires de classes, sur la période d'ouverture de la bibliothèque pour emprunter des livres afin de les mettre à disposition des élèves. A la demande de l'enseignant, une sélection de livres peut être préparée par la bibliothèque.

3 - Modalités de prêt :

Un compte est créé gratuitement à chacun des enseignants, pour sa classe. Cette inscription permet d'emprunter en moyenne un document par enfant.

L'enseignant peut emprunter en plus des documents dans le cadre pédagogique.

Le prêt de documents se fait sur une **durée de 60 jours** (soit 8 semaines) il est toutefois demandé de rapporter les documents empruntés, dans la mesure du possible, plus rapidement en cas de réservation du document par un autre lecteur. Si vous avez un projet nécessitant un travail sur le long terme (sous réserve de disponibilités des documents), un prêt pour une **durée de 105 jours** (soit 15 semaines) peut être accordé. Attention toutefois, un délai de traitement plus ou moins long peut s'avérer nécessaire. L'anticipation est donc préférable.

Le prêt de documents se fait sous la responsabilité de l'enseignant.

Les documents devront être rendus dans leur intégralité en fin d'année scolaire.

Les documents perdus ou détériorés sont à remplacer avec un exemplaire neuf au prix du marché, par l'établissement scolaire.

4- Engagements des partenaires :

- La commune de Chanay s'engage à développer (par achats propres ou emprunts auprès de la Bibliothèque départementale) les fonds spécialisés en jeunesse et à mettre à disposition un personnel formé.
- La bibliothèque s'engage à préparer ses accueils, dans un objectif de qualité et à considérer toute demande formulée au minimum un mois au préalable.
- L'équipe pédagogique peut inscrire le partenariat avec la bibliothèque dans son projet d'école ou de classe dès lors qu'il y a plus de deux accueils durant l'année scolaire. L'enseignant est dans une démarche participative et veille au bon comportement des enfants dont il est responsable.
- Les enseignants et le personnel de la bibliothèque concernés par les accueils de classes s'engagent à se rencontrer au moins deux fois par an :
 - A la rentrée scolaire pour tout partenariat et projet.
 - A la fin de l'année scolaire pour préparer et faire le bilan des actions.



- Les activités thématiques sont abordées en partenariat et co-construite entre l'enseignant et la bibliothèque à l'aide de fiches projets.
- Tout contretemps, échange ou annulation de séance doit être annoncé le plus tôt possible.

5- Durée de la convention :

La présente convention est valable pour toute la durée de l'année scolaire 2022/2023.

Déclare avoir pris connaissance de la convention de prêt ci-dessus par la bibliothèque municipale de Chanay, et accepte les conditions fixées par celle-ci.

Fait à Chanay,

Date : __ / __ / ____

Maire de Chanay,

Direct(eur/rice) de l'école Pierre Borgis

Annexes :

Règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale de Chanay –
Présentation des projets scolaires en Bibliothèque :

- Activités :

Propositions de thématiques :

- Découvertes des littératures : (théâtre, roman policier ou fantastique, etc...)
- Dentelles de papier et autres Pop-up : le livre et ses formes !
- Voyage autour du monde avec les éditions Rue du Monde...
- Contes et contes détournés : comment se réapproprier un conte traditionnel
- Des voyages lectures avec rencontre d'illustrateur, d'auteur...

-Voyage lecture : Un projet EAC

Le voyage lecture que nous proposons chaque année peut s'inscrire dans le cadre de votre PEAC. Le concept de voyage Lecture est inventé en 1992 par Véronique-Marie Lombard, bibliothécaire jeunesse, fondatrice de livralire en 1988, pour que les accueils de classe en bibliothèque soient des tremplins efficaces à la lecture. Chaque classe candidate à l'aventure embarque avec une dizaine de fictions nourissantes réunies par un fil (auteur, thème ou genre). Les livres sélectionnés par les bibliothécaires sont racontés lors d'escales à la bibliothèque. Ces accueils permettent suite à la lecture de se questionner pour ensuite pour donner lieu à un échange, à une discussion entre les élèves et la bibliothécaire. La découverte de cette sélection est ensuite encouragée par l'enseignant et les familles. Le projet donne ensuite lieu à une interprétation collective d'un des livres sous une forme libre en classe (théâtre, art plastique, danse, chanson, travaux d'écriture etc.). Le voyage lecture se clôt par la rencontre d'un auteur ou d'un illustrateur abordé durant le voyage. C'est un moment rare, privilégié et attendu par les enfants où ces derniers peuvent échanger sur leurs lectures avec l'auteur, poser des questions mettre en relation les œuvres et celui qui en est le créateur.

Le voyage lecture associe les différents aspects constitutifs de l'éducation artistique et culturelle : fréquentation des œuvres, pratique artistique, acquisition des connaissances et rencontre d'un auteur ou d'un illustrateur. Il est basé sur la lecture partagée et éprouvée par tous de livres constituant un pack lecture. Ces livres sont l'occasion d'aborder en classe des notions souhaitées par l'enseignant et participent à l'acquisition d'une culture littéraire commune. Le voyage lecture permet à chaque participant d'exercer son sens critique, de découvrir la richesse et la qualité de la littérature jeunesse contemporaine ainsi que d'exercer sa créativité.

Ce projet se déroule à la fois durant le temps scolaire et le temps personnel de chaque participant. Il implique plusieurs acteurs et peut permettre de créer des liens avec les élèves et leur famille, les enseignants et la bibliothèque municipale. Le voyage lecture est un projet qui repose sur un partenariat étroit entre enseignants et bibliothécaires, chacun dans son domaine de compétence.

Le voyage se veut également une formation indirecte à la littérature jeunesse contemporaine à destination des enseignants.